

Missions auprès des Entreprises

by StephaneM - Samedi, avril 02, 2011

<http://www.stephane-mignonat.com/2011/04/02/missions-aupres-des-entreprises/>

De l'établissement des comptes annuels au conseil en matière de gestion, de droit des affaires, de droit fiscal, de droit social, ou encore de conseil à l'export, l'Expert-Comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise. Quelle que soit sa forme, que ce soit un artisan, un commerçant, une société civile, professionnelle ou commerciale....

Il apporte également une réponse ponctuelle et adaptée aux différents événements de la vie de l'entreprise.

A la demande du chef d'entreprise, l'Expert-Comptable intervient notamment dans les domaines suivants :

Comptabilité de l'entreprise

- >mise en place d'une comptabilité adaptée à l'entreprise
- >tenue ou surveillance de la comptabilité
- >externalisation de la fonction administrative et comptable
- >établissement de situation intermédiaire
- >révision des comptabilités informatisées : respect des règles comptables et de gestion, sécurité des systèmes informatiques, archivage, capacité d'évolution
- >élaboration des comptes annuels
- >élaboration de budgets prévisionnels
- >calcul des coûts de revient
- >mise en place d'une comptabilité analytique

Gestion de l'entreprise

- >conseil en gestion : assistance à la création de l'entreprise, projets d'investissements, contrôle budgétaire, tableaux de bord...
- >conseil en gestion financière : assistance à la gestion de trésorerie, à la recherche de financements et aux relations avec les organismes bancaires et financiers...
- >formation : plan de formation, aide aux recrutements
- >conseil de l'entreprise en difficulté : restructuration, plan de continuation
- >conseil à l'export : recherche de partenaires à l'étranger, relations avec les organismes de financement, analyse de marché...
- >évaluation d'entreprises dans le cadre de cessions, apports, successions, partages, donations, transmissions...

Obligations légales de l'entreprise

En matière juridique, l'Expert-Comptable peut donner des consultations relevant de son activité principale et rédiger des actes sous seing privé qui constituent l'accessoire direct de la prestation fournie :

- >Droit du travail et gestion sociale
- >établissement des bulletins de paie et des déclarations sociales
- >assistance à la gestion du personnel
- >mise en place de systèmes d'intéressement, de prévoyance, de retraite adaptés

Droit fiscal

- >établissement de toutes les déclarations fiscales
- >optimisation de la gestion fiscale
- >gestion fiscale de groupe
- >assistance en cas de contrôle

Suivi juridique de l'entreprise

- >choix de la forme juridique
- >assistance pour les formalités
- >préparation des opérations de constitution, d'augmentation de capital, de transmission...

Informatisation de l'entreprise

- L'Expert-Comptable apporte son conseil dans la mise en place de systèmes informatiques de gestion :
- >étude d'opportunités et de besoins, adaptations des programmes
 - >élaboration de cahier des charges
 - >assistance au choix des logiciels de gestion...

Audit de l'entreprise

A l'exception de l'audit légal (réservé par la loi aux commissaires aux comptes), l'Expert-Comptable peut intervenir dans de nombreux domaines de l'entreprise pour réaliser un

audit :

>audit des comptes dans le cadre d'une prise de participation, d'un rachat d'entreprise...

>audit juridique, fiscal, social, d'organisation...

>audit des systèmes informatiques...

>audit des assurances de l'entreprise...

(c) Stéphane MIGNONAT